

ARRETE DU MAIRE

ARRETE N°75/2022 du 30/12/2022

Annule et remplace le n°74/2022

Fermeture d'un secteur du versant nord de la forêt verte

Le Maire de la commune de Vallorcine,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6,

Vu le code de la route, et notamment son livre IV,

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967, relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié,

Vu la loi N° 66-407 du 18 juin 1966 relative aux pouvoirs des maires en matière de circulation routière,

Vu la loi modifiée N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux Droits et Libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu l'éboulement rocheux du 30 décembre 2022 au niveau du pont Maria,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : A partir du **30 décembre 2022**, le secteur située en versant nord de la forêt verte (figurant sur le plan ci-joint) est fermé à toute pénétration. En particulier les sentiers inclus dans ce périmètre qui sont aussi fermés à la circulation.

ARTICLE 2 : M. le Maire de Vallorcine sera chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à l'office de Tourisme, aux pompiers et au département de la Haute-Savoie.

Certifié exécutoire le 30/12/2022

Fait à Vallorcine le 30/12/2022

Le Maire,

